



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

-----

## Arrêté n° 2026 - 99

Le Maire de la Commune d'AUBIN ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

VU l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Décret n° 95-562 du 6 mai 1995,

VU le Décret N° 2000-6 du 4 janvier 2000 et notamment son article 1<sup>er</sup>,

VU l'avis du 23 mars 2026 informant les Associations visées au dernier alinéa de l'article L123-6 précité, du renouvellement prochain des membres nommés du conseil d'administration du CCAS,

VU les propositions des Associations reçues concernant leurs représentants,

CONSIDERANT le caractère obligatoire du principe de parité au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

### ARRETE

**Article 1er** : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'AUBIN pour la durée du mandat du Conseil Municipal à compter de ce jour :

- **Monsieur BOSCUS Serge, Secours Populaire**
- **Monsieur LONCKE Jean-Claude, UDAF,**
- **Madame PICHON Thérèse, Club Multi-Loisirs Aubinois.**
- **Madame JOFFRE Agnès, ADAPEI**

**Article 2** : Le Maire de la Commune d'AUBIN est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs.

**Article 3** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Madame la Préfète de l'AVEYRON.

**Article 4** : Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE, 68, Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cédex 7 dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.

Fait à AUBIN, le 14 avril 2026

Le Maire,



Jean-Claude GRANIER